

■ **Visavi Conseil Sàrl**, à Gilly, CH-550-1040044-2, commerce de marchandises dans le domaine de l'optique et de l'ophtalmologie (FOSC du 30.03.2007, p. 18). Statuts modifiés le 14 juin 2007. Jaquier Stéphane, qui n'est plus associé, a cédé sa part de CHF 3'000 à l'associé-gérant Lecocq Martial, dont la part est portée de CHF 47'000 à CHF 50'000. La part de Lecocq Martial est ensuite réduite de CHF 50'000 à CHF 49'000 par la cession d'une partie, soit CHF 1'000, à Masson Anne, d'Ecublens (VD), à Givrins, qui devient associée avec une part de CHF 1'000 et gérante avec signature individuelle.

Journal no 7486 du 25.06.2007
(03998976 / CH-550.1.040.044-2)